7 octobre 2008
Journée mondiale d'action pour le travail décent

Droit au travail, solidarité, éradication de la pauvreté et des inégalités : tels sont les axes majeurs arrêtés par la Confédération syndicale internationale pour décliner, dans l'action, les revendications d'un « travail décent » partout dans le monde.

Le congrès constitutif de la nouvelle Confédération syndicale internationale (Csi) de novembre 2006 à Vienne, avait adopté le principe de l'organisation d'une journée d'action mondiale.

« Le congrès donne mandat à la Csi d'organiser une journée d'action mondiale afin de réclamer une action internationale immédiate pour formuler et mettre en œuvre l'agenda d'une nouvelle mondialisation, incluant le programme de l'Oit pour le travail décent et, en tant qu'élément minimal, la pleine réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (Omd) fixés par les Nations unies. Face aux niveaux inacceptables de chômage et de sous-emploi, la réalisation du plein emploi et d'un travail décent pour tous doit être au cœur de cette action internationale. » (1)

Le Conseil général de la Csi qui s'est tenu à Washington en décembre 2007, a fixé cette journée au 7 octobre 2008.

Peser sur la mondialisation

Comme le constatait la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, mise en place par l'Oit : « Le potentiel de la mondialisation est immense mais, pour la vaste majorité des hommes et des femmes, la mondialisation n'a pas répondu à leurs aspirations simples à un travail décent. »

Non seulement elle n'a pas répondu mais elle entraîne le développement des inégalités entre pays mais aussi au sein de chacun d'entre eux, l'aggravation de la pauvreté dans nombre de pays et le développement des travailleurs pauvres. Elle se traduit également par des attaques contre les services publics, la privatisation de biens publics mondiaux, la remise en cause d'acquis sociaux, de la protection sociale. Elle est porteuse de délocalisations, de dégradation des conditions de vie et de travail, de mise en concurrence des travailleurs entre eux, de dumping social.

Cette situation est d'autant plus inacceptable que la mondialisation offre d'immenses potentialités de développement technique, économique et social. Elle pourrait être porteuse d'essor des connaissances, des échanges culturels, de création de richesses pour tous et d'amélioration des conditions de vie.

Il est donc urgent pour le mouvement syndical d'agir pour peser sur la mondialisation, pour la maîtriser, en changer les orientations et mettre les femmes et les hommes au cœur de celle-ci pour une finalité sociale, un développement durable accessible à tous.

Le concept de travail décent

Lors de la Conférence internationale du travail de juin 1998, l'Oit adoptait une déclaration qui entraînait l'obligation pour les Etats membres de respecter huit conventions qu'ils les aient ou pas ratifiées, qui étaient considérées comme fondamentales.

Ainsi, la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants, l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession, sont désormais considérées comme des droits fondamentaux pour les travailleurs dans le monde entier.

80% de la population active mondiale dépend de l'économie informelle, dépourvue de la plupart des garanties qu'offre un travail salarié. 20% seulement de la population active dans le monde bénéficie d'une protection sociale suffisante.

Aussi, en 1999, l'Oit adoptait un concept nouveau : celui du « travail décent » considéré comme une revendication globale majeure de notre époque. « Il reflète l'aspiration des travailleurs d'accéder à un travail productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine. » (2) Travail productif est pris au sens de travail utile productif de bien ou de services.

A travail décent correspond vie décente.

Agir pour le travail décent, c'est agir pour la création d'emplois stables et de qualité, correctement rémunérés en lien avec le niveau de vie et de développement du pays concerné avec des conditions de travail, de santé et de sécurité saines, permettant aux travailleurs de pourvoir à leurs besoins économiques, sociaux et familiaux.

Développer le travail décent nécessite le respect des droits fondamentaux contenus dans la déclaration de l'Oit de 1998 :
- la liberté de se syndiquer ;
- la liberté d'expression ;
- la possibilité pour les femmes et les hommes de participer aux décisions qui touchent leur propre vie ;
- le droit de négocier collectivement ;
- ne pas être victimes de la discrimination ;
- ne pas être victimes du travail forcé ;
- ne pas être victimes du travail des enfants ;
- la reconnaissance légale et l'accès à un système juridique ;
- l'existence de lois du travail et de l'Etat de droit.

Le travail décent passe par un développement de la protection sociale qui met en évidence :
- le lien important entre l'emploi productif et la sécurité pour ceux qui, pour une raison ou une autre, sont sans emploi ;
- la protection de la perte ou de la réduction des revenus en raison du chômage, de lésions, de la maternité, de la paternité, de la vieillesse, ou de tout type de difficultés des conditions de vie ;
- les sociétés justes et inclusives.

Le travail décent favorise un véritable dialogue social porteur de progrès social.

Cette notion de travail décent née du débat tripartite au sein de l'Oit, est désormais reprise au niveau de l'Onu.

Depuis son sommet de 2005, l'Onu a repris à son compte cette notion comme une nécessité sociale pour lutter efficacement contre la pauvreté.

Dans son rapport de 2007 sur la situation de l'emploi dans le monde, l'Onu formule les cinq recommandations suivantes :
- les politiques et stratégies conçues pour encourager le plein-emploi et la création d'emplois décents doivent également traiter les problèmes des inégalités de revenu et des inégalités sociopolitiques ;
- les politiques de promotion de l'emploi et du travail décent doivent également être conçues pour refléter les changements démographiques et sociaux ;
- les réformes politiques et la législation qui permettraient d'améliorer l'égalité entre les groupes ethniques, les cultures, les sexes et les groupes d'âge, et de protéger les droits des immigrants sur le lieu de travail et leurs libertés civiles, sont également essentielles ;

- comme de plus en plus souvent les travailleurs ont un emploi précaire, informel, échappant au cadre des négociations collectives, soit par choix, soit par nécessité, il est plus important que jamais de rendre la protection sociale universelle ;
- enfin, un travail décent pour tous, plutôt que la croissance économique en soi ou même la simple création d'emplois, doit être placé au centre de la politique économique et sociale.

La pression nationale et internationale s'impose pour contraindre :
- le Fonds monétaire international et la Banque mondiale à intégrer et promouvoir le travail décent dans leurs missions ;
- l'Organisation mondiale du commerce à prendre en compte dans ses négociations commerciales le respect des droits fondamentaux des travailleurs ;
- les entreprises multinationales à développer dans leurs filiales, sous-traitants, fournisseurs, le travail décent.

Les salariés français sont aussi concernés

Ils le sont parce que tout progrès social pour les travailleurs des pays en développement ou émergents est positif pour l'ensemble des travailleurs du monde. Ils le sont aussi pour eux-mêmes.

Le nombre de travailleurs pauvres est en augmentation en France, ils sont 1,5 million.

Les acquis sociaux sont menacés. Durée du travail, emploi, précarité, chômage, pouvoir d'achat, protection sociale, retraites, discriminations hommes/femmes, conditions de travail sont à l'ordre du jour de l'agenda social.

Le 7 octobre tombe au milieu de la présidence française de l'Union européenne où se posent avec force les questions du pouvoir d'achat, de l'emploi et de la précarité.

Nous sommes donc tous concernés par la réussite du 7 octobre 2008.

Les trois axes majeurs arrêtés par la Csi pour décliner le thème : travail décent, vie décente sont :
- les droits au travail ;
- la solidarité ;
- l'éradication de la pauvreté et des inégalités.

Cette journée mettra l'accent sur le besoin d'une nouvelle approche de la mondialisation et devra sensibiliser l'opinion publique, les gouvernements, le patronat à l'urgence de ces changements.

L'unité d'action s'impose pour réussir au mieux cette mobilisation.

Jean-Michel Joubier
Conseiller confédéral, Espace Europe-International

1) Extrait du programme de la Csi adopté au congrès.
2) Juan Somavia : Directeur général de l'Oit.